

Les enjeux des résistances de la société acadienne : réflexions sur des demandes citoyennes en Acadie du Nouveau-Brunswick

Omer Chouinard

Numéro 13, été 2002

Francophonies et résistance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005248ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005248ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chouinard, O. (2002). Les enjeux des résistances de la société acadienne : réflexions sur des demandes citoyennes en Acadie du Nouveau-Brunswick. *Francophonies d'Amérique*, (13), 67–77. <https://doi.org/10.7202/1005248ar>

LES ENJEUX DES RÉSISTANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADIENNE : RÉFLEXIONS SUR DES DEMANDES CITOYENNES EN ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Omer Chouinard
Université de Moncton

L'ouvrage du militant Jean-Marie Nadeau intitulé « Que le tintamarre commence ! » (1992), qui conviait le peuple acadien à la création d'un parti politique nationaliste avant 1995, fut perçu par certains comme un discours rassembleur, d'ouverture, de pluralisme, voire « un trésor de réflexions constructives » (*L'Acadie nouvelle*, 1993, p. 26) en vue de la participation accrue des groupes sociaux et nationalistes au bien-être du peuple acadien. D'autres y voyaient plutôt un danger de glissement vers le repli sur soi, vers la fermeture et l'« exclusion » (Johnson, 1994, p. 30). Mais le cheminement qu'ont emprunté Nadeau et d'autres militants acadiens pendant les années 1990, dont témoigne leur participation au Front commun de la justice sociale (FCJS), à la Marche mondiale des femmes et à des manifestations en faveur de l'environnement, nous révèle que la conjoncture socio-économique actuelle entraîne la formation de coalitions élargies et « pluriclassistes » de diverses origines culturelles, appelées nouveaux mouvements sociaux. Ces derniers préconisent une meilleure qualité de vie et une volonté d'être davantage impliqués dans le processus de prise de décision qui concerne tant l'épanouissement culturel, politique et économique que la conservation de l'environnement.

De plus, selon les données des recensements de 1991 et 1996, force est de constater que les conditions socio-économiques sur le territoire du Nouveau-Brunswick sont davantage liées au lieu de résidence (rural/urbain) qu'à la langue (acadien/anglophone) (Chouinard, Desjardins et Forgues, 2001, 2000).

D'entrée de jeu, et même si le référent à l'identité acadienne demeure, on peut voir que ce mouvement protestataire en territoire acadien se canalise dans des coalitions plus larges avec des groupes anglophones et parfois autochtones, par exemple, et qu'il prend de l'ampleur si l'on tient compte du fait que les phénomènes de marginalité et d'exclusion dont nous parlons ne sont plus uniquement d'ordre régional ou provincial, mais qu'ils sont aussi d'ordre national et mondial. Afin de mieux saisir le champ des demandes des groupes sociaux dans les communautés acadiennes au Nouveau-Brunswick, dans un premier temps, nous allons examiner l'évolution du rôle de l'État qui est passé de « providentialiste » à l'égard des mesures sociales, à un rôle d'accompagnateur, en faisant reposer sur le marché le sort socio-économique

de la population. Ensuite, nous situons l'apport des mouvements sociaux et environnementaux qui se portent à la défense des intérêts des groupes sociaux de la société civile, et enfin nous montrerons comment les groupes sociaux du Nouveau-Brunswick et de la communauté acadienne, même s'ils ont des référents différents et multiples, se rejoignent pour appuyer des causes communes de justice sociale et d'émancipation.

La réorientation des politiques de l'État

Dans les pays industrialisés de l'OCDE, des auteurs en sciences sociales (Bélanger et Lévesque, 1991 ; Boyer, 1986, 1987) s'entendent pour affirmer que les règles qui encadraient la distribution de la richesse au cours de la période de 1945-1975 ont été transformées. L'État assurait alors un rôle de régulateur entre le marché et la société civile en soutenant la demande de consommation de biens et services. C'est ainsi que l'État-providence est intervenu massivement dans le domaine de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de l'aide au revenu et du développement régional, afin de maintenir l'unité du pays et la cohésion entre régions riches et pauvres (Jenson, 1989). Cela impliquait entre autres une reconnaissance des syndicats par les entreprises et l'État, par l'entremise de conventions collectives qui comprenaient la parcellisation des tâches et le travail à la chaîne, ce qui garantissait la production de masse mais aussi la sécurité d'emploi. Au Canada Atlantique, un programme de supplément du revenu au moyen de l'assurance-chômage a permis une relative stabilité de ces provinces et des communautés rurales. C'est pourquoi on a pu parler pendant cette période d'un arrimage entre la production de masse et la consommation de masse et d'« un ménage à trois » relativement harmonieux entre l'État, le marché et la société civile. Au Canada cette période s'est prolongée jusqu'en 1980.

Par ailleurs, au début des années 1980, le modèle fordiste de production s'essouffle et n'offre plus les mêmes possibilités de croissance et de création d'emploi dû notamment à l'épuisement du modèle de production de masse, à la rationalisation dans les entreprises, à l'informatisation. Ajoutons à cela une demande plus exigeante de la part du consommateur qui incite les entreprises à rendre plus souples les conditions de travail pour répondre à une demande variée ; ce qui vient à son tour renforcer la précarité et l'instabilité du travail (Forgues *et al.*, 2001a). Du même souffle, l'État-providence n'est plus en mesure de soutenir au même rythme les coûts croissants des services de santé, d'éducation, des services sociaux et des politiques d'aide au revenu et au développement régional.

S'ensuivent alors les pressions sur la réduction de la dette publique et du rôle de l'État en tant que régulateur de l'ordre social et économique. D'où une réorientation de l'État qui intervient en cherchant à maintenir et à accroître la croissance économique et donc la production, mais plus précisément à maintenir la concurrence entre les entreprises en vue de conserver la création d'emplois. Au niveau des collectivités locales, l'État central demande aux

provinces et à leur tour celles-ci demandent aux municipalités et aux citoyens d'assurer une part accrue des dépenses publiques.

Le rôle de l'État provincial néo-brunswickois vis-à-vis des entreprises

La période de réorientation de l'État s'est articulée au Nouveau-Brunswick sous l'ère du gouvernement McKenna de 1987 à 1997¹. En analysant les propos du premier ministre McKenna sur le rôle de l'État néo-brunswickois par rapport aux investisseurs potentiels, le sociologue Éric Forgues en déduit qu'il s'agissait d'une idéologie néolibérale. En témoigne la promotion que faisait le premier ministre McKenna de la province du Nouveau-Brunswick sur un site Web et qui faisait état de :

- 1) « nos salaires attirants et stables combinés à un taux de chômage élevé » ce qui, disait-il, étaient « d'excellentes raisons pour que les entreprises s'installent au Nouveau-Brunswick » ;
- 2) « charges sociales d'environ 15 % de la masse salariale, les salaires du Nouveau-Brunswick [étant] parmi les plus bas en Amérique du Nord » ;
- 3) « coûts des charges sociales des compagnies du Nouveau-Brunswick qui sont parmi les plus faibles d'Amérique du Nord ».

Ainsi, écrit Forgues, « le néolibéralisme devient une idéologie lorsque le marché est présenté comme une réalité à laquelle doivent nécessairement s'adapter les sociétés, au risque de perdre au jeu de la concurrence et de la compétitivité » (Forgues, 2001, p. 6).

Ce phénomène de concurrence entre les États, qui incite un pays à « interioriser ces règles du marché », et qui conduit au développement d'« une idéologie qui rend nécessaire l'adaptation à un ordre économique qui semble se soustraire au pouvoir régulateur des États et à mettre en cause leur souveraineté » (Forgues, 2001, p. 7), se situe effectivement à l'échelle mondiale, comme le précise l'éditorialiste du *Monde diplomatique*. En effet, Ignasco Ramonet porte un jugement très sévère sur cette redéfinition du rôle de l'État qui va nettement à l'encontre d'un développement durable et viable tant des communautés et des régions que des nations, et qui met en péril la démocratie : « L'économie l'emporte sur le politique [...] l'économie est [...] placée au poste de commandement, une économie débarrassée [...] de l'obstacle du social [...] Toujours moins d'État, un arbitrage constant en faveur des revenus du capital au détriment du ceux du travail. Et une indifférence à l'égard des coûts écologiques » (Ramonet cité dans Passet, 2000, p. 19-20).

Donc, les coûts liés aux besoins sociaux, aux contrats de travail ainsi qu'à l'écologie sont soumis aux impératifs du marché des investisseurs pour qu'ils « deviennent concurrentiels ». Ainsi définis, la société civile, les groupes sociaux, communautaires et syndicaux sont marginalisés, exclus du

processus de prise de décision, mais résistent et s'affirment (Chiasson et Thériault, 1999). Comme le souligne le sociologue britannique Anthony Giddens à propos des inégalités, « une société démocratique qui génère des inégalités à grande échelle va vraisemblablement produire des déceptions, mais va aussi engendrer des conflits² » (1998, p. 42). Inévitablement des demandes vont surgir en vue d'une inclusion sociale, d'une participation citoyenne « à la vie politique de la société et afin d'infléchir les transformations en cours dans le sens de l'intérêt général » (Forgues, 2001, p. 8). Cela vise concrètement à mettre l'économie à sa place, au service du social, comme le souligne René Passet (1996), et même à inclure l'économie dans l'ensemble social afin qu'il tienne compte davantage des besoins sociopolitiques et culturels.

La tendance des États « à interioriser les règles du marché », dans le but de soumettre la question sociale aux impératifs du marché, provoque le regroupement des mouvements de résistance³ ou encore des mouvements sociaux « régionaux-nationalitaires » (Quéré, 1978) jusque là fragmentés, et entraîne leur participation à des coalitions étendues au niveau provincial, national, voire mondial qui ont plus d'impact et de résonance.

Le rôle des mouvements sociaux dans la communauté acadienne et au Nouveau-Brunswick

Rappelons que les mouvements sociaux, dans les pays du « Nord » tout au moins, se veulent porteurs de changements ainsi que d'une forme contemporaine de participation politique. Comme l'exprimait le politologue Érik Neveu, « la vitalité persistante des mouvements sociaux [...] manifeste, dans de larges segments de la population, un rapport de défiance au modèle représentatif classique fondé sur une délégation durable d'autorité aux gouvernants » (Neveu, 1996). Les mouvements sociaux seraient alors un contre-poids essentiel à cette « démocratie d'opinion » exprimée par les sondeurs et reprise par les journalistes professionnels qui souvent sont trop complaisants devant l'opinion publique.

La démarche d'interprétation que nous adoptons se veut davantage compréhensive (Touraine, 1992) ou encore réflexive (Giddens, 1995, p. 235-236). Ainsi nous nous écartons « d'une visée explicative pour privilégier un registre compréhensif » (Lesemann, 2001, p. 86) des résistances dans la communauté acadienne, afin de prendre à la fois les éléments théoriques que nous empruntons ainsi que les actions des groupes dont nous cherchons à comprendre le sens.

Compris ainsi, les nouveaux mouvements sociaux s'inspireraient des anciens mouvements sociaux tels le mouvement syndical, tout en les dépassant, pour y inclure les groupes populaires de revendications sociales, régionales, féministes, écologiques, pour ne mentionner que celles-là (Giddens, 1998, p. 19), dans la foulée du politologue Inglehart (1990), reconnaissait l'impact du post-matérialisme dans les pays développés en soulignant

qu'une fois que la population a atteint un certain niveau de prospérité, elle se préoccupe davantage de sa qualité de vie que de l'économie.

En présentant le Front commun pour la justice sociale (FCJS) et la Coalition pour l'équité salariale (Coalition), qui sont des exemples de participation à des communautés durables dans les collectivités acadiennes et néo-brunswickoises, nous voulons montrer en quoi leurs revendications s'inscrivent dans l'intérêt général de la société acadienne mais aussi de la province du Nouveau-Brunswick.

Les demandes du Front commun de la justice sociale (FCJS)

Deux professeurs de sciences sociales d'origine acadienne, G. Chiasson et J.-Y. Thériault (1999)⁴ attirent, dans un article récent, notre attention sur la capacité de mobilisation que suscite le recours à l'identité acadienne :

l'Acadie contemporaine semble toujours, plus qu'ailleurs, plus que d'autres espaces tout autant marqués par des exclusions régionales ou économiques, traversée par des mouvements de protestation et de résistance. Que ce soit, avons-nous rappelé, les réactions aux modifications des politiques « d'assurance-chômage », les protestations face aux fermetures d'écoles, les manifestations dans la crise des pêcheries de l'Atlantique, etc., la référence acadienne est toujours évoquée et l'Acadie continue de faire du bruit (1999, p. 94).

On peut voir assez clairement dans cette citation l'allusion au livre de Jean-Marie Nadeau que nous avons évoqué au début de cet article. Cependant, on ne sera pas surpris de constater que le FCJS est fortement influencé par des militants (voire des dissidents) acadiens qui œuvrent dans le mouvement populaire et dans les groupes communautaires et syndicaux depuis plus de vingt-cinq ans. Même si le Front commun pour la justice sociale⁵ n'a été formé qu'en 1996, les thèmes qui l'animent sont inspirés des groupes régionaux de défense des Acadiens, mais aussi fortement intégrés aux demandes du mouvement syndical de la province du Nouveau-Brunswick. Il s'agit essentiellement de services de proximité⁶ : services sociaux, de santé, d'aide au revenu, de sécurité à la population... La lutte contre l'appauvrissement, l'accès aux services publics, selon le FCJS, « ne peut pas se déterminer selon des règles marchandes, mais selon les règles d'universalité que garantit la citoyenneté » (Forgues, 2001, p. 9). Durant les années 1990, le gouvernement McKenna, étant donné le charisme de son chef et malgré ses dix ans de pouvoir, jouissait toujours d'une forte popularité dans les sondages. En 2000, le mouvement du FCJS rassemblait 25 groupes sociaux et une dizaine d'organisations syndicales qui représentaient de 130 000 à 140 000 citoyens, soit 18 % de la population de la province, ce qui en faisait un mouvement de protestation très important.

Sa mission, qui remonte à 1999, se résume à trois buts (Forgues, 2001 : 12) :

- 1) améliorer la qualité de vie et le bien-être de toute la population de la province ;
- 2) obtenir une meilleure justice économique et fiscale ;
- 3) atteindre une meilleure participation démocratique de la population au processus décisionnel.

Le FCJS tient enfin à préciser dans les éléments 3 et 7 de ses objectifs particuliers l'importance de « travailler à une distribution plus équitable de la richesse et du pouvoir entre les peuples (anglophone, acadien et autochtone) et les régions du Nouveau-Brunswick » et « sauvegarder ce qui fait l'identité canadienne et néo-brunswickoise si distincte dans ses composantes culturelles, linguistiques (en incluant les langues autochtones) et traditionnelles ».

Même si au départ la cible était davantage le gouvernement provincial dirigé par Frank McKenna, on voit ici que ces thèmes sont tout aussi pertinents pour le gouvernement conservateur de Bernard Lord ou encore le gouvernement fédéral de Jean Chrétien.

En plus des revendications syndicales, afin de contrer les pertes d'emplois des travailleurs syndiqués, le FCJS défend, dès sa fondation le 12 novembre 1996, la sécurité des citoyens et citoyennes, bref des usagers qui ont droit aux services publics.

La principale préoccupation de la coalition (FCJS) concerne le déclin démocratique qui découle d'une vision néo-libérale de la société [...] qui privilégie la logique du marché à celle des droits des citoyens. On dénonce (la qualité des services suite aux compressions budgétaires) entre autres le nombre trop élevé d'enfants dans les autobus scolaires, la réduction des services sociaux, le relâchement dans la protection de l'environnement, la surveillance irresponsable dans les aéroports et dans les ports, les coupures effectuées à Radio-Canada et à Postes Canada... À la fin de la déclaration un appel est lancé aux différents groupes sociaux pour qu'ils se mobilisent pour défendre des principes de justice, de dignité, d'égalité et de démocratie (Forgues, 2001, p. 9).

Afin de donner plus de poids à leur revendication et « d'élargir le champs de solidarité à travers le pays », le FCJS s'affilie, en mars 1997, « au Réseau canadien d'action qui est un organisme qui poursuit les mêmes objectifs au niveau national » (Forgues, 2001, p. 10-12). Également, il travaille de pair avec le Centre canadien de politiques alternatives et une coalition canadienne pour la justice sociale, CHOICES.

Récemment, les militants du FCJS, et en particulier les militants acadiens, se sont largement impliqués dans la question de la prise en charge de la gestion de l'eau par la communauté du Grand Moncton. « L'eau c'est la vie et c'est un bien commun », disent-ils et, à ce titre, cette ressource ne peut être privatisée aux mains d'un propriétaire unique. L'entreprise privée a sa place, disent-ils, mais avec d'autres partenaires de la communauté. Le partenariat

privé/public est un leurre, car c'est une façon pour l'entreprise privée de privatiser les profits et de socialiser les coûts.

Ainsi, on peut voir dans les demandes du FCJS que les revendications de la société acadienne pour une société plus juste, pour une société meilleure sont présentes, mais de concert avec celles des citoyens du Nouveau-Brunswick, de la société canadienne et d'ailleurs, et sont intégrées aux demandes plus larges pour l'amélioration de la qualité de vie, de la démocratie.

Le mouvement de la Coalition pour l'équité salariale

Un autre mouvement de protestation important a ramené à l'ordre du jour une discrimination largement répandue au niveau des femmes acadiennes, du Nouveau-Brunswick, du pays et du monde, soit l'inéquité salariale et la violence faite aux femmes.

Issue de l'Union pour l'équité salariale et dans la foulée de la Marche mondiale des femmes d'octobre 2000, la Coalition pour l'équité salariale, dirigée majoritairement par des militantes acadiennes provenant de différentes générations et de différentes classes sociales, fait pression sur le gouvernement provincial pour qu'il se penche sur le problème des inéquités salariales et ce, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Au Nouveau-Brunswick, l'écart salarial horaire moyen entre hommes et femmes est de 2,70 \$, pour un revenu moindre de 20 %. Comme le disent les slogans de la Coalition : « L'équité salariale une question de justice » et « Les femmes qui font le même emploi que les hommes ont le droit au même salaire ». On voit clairement l'enchaînement avec le FCJS. C'est grâce à la Marche mondiale des femmes que les demandes pour l'équité salariale ainsi que celles contre la violence faite aux femmes ont été propulsées à l'avant-scène au niveau mondial.

Il y a belle lurette que les femmes néo-brunswickoises demandent à être rémunérées autant que les hommes pour un travail équivalent. Pourtant, rien n'a encore changé dans la province, malgré la victoire que les tribunaux ont récemment concédée aux femmes contre le gouvernement fédéral... Les seules provinces qui ont passé des lois pour l'équité salariale dans les secteurs public et privé, ce sont le Québec et l'Ontario (Ricard, 2001, p. 7).

La présidente de la Coalition, Huberte Gautreau, souligne que peu de choses ont été faites depuis cette publicité sur la condition féminine menée à l'échelle planétaire à la suite de la Marche mondiale des femmes : « il y a eu un comité mis en place par la ministre responsable de la condition féminine (Margaret Ann Blaney) sur la violence », reconnaît-elle.

Pour avancer dans le domaine de l'équité salariale, la Coalition met de l'avant des propositions concrètes :

Nous on propose de faire des ajustements de salaires graduels. En y mettant 1 % de la masse salariale par année ce qui n'est pas énorme [...] Pour l'instant, la Coalition n'envisage pas d'avoir recours aux tribunaux... Mais si on voit qu'on ne fait aucun gain, il faudra envisager une autre stratégie (Ricard, 2001, p. 7).

Afin d'éliminer cette discrimination particulière faite aux femmes, le mouvement des femmes acadiennes pour la justice sociale utilise toutes les tribunes possibles. Les militantes s'engagent dans des Coalitions linguistiques mixtes au niveau provincial et national et elles n'hésitent pas, afin d'être solidaires avec les femmes des cinq continents, à porter la lutte à l'inégalité et à la violence faite aux femmes sur la scène internationale en participant activement à la Marche mondiale des femmes à l'automne 2000. Ainsi, après des rencontres dans diverses communautés acadiennes et du Nouveau-Brunswick, elles sont allées à Fredericton, Montréal, Ottawa et au siège social des Nations-Unies à New York.

Les démarches en vue de communautés durables et en santé

Des demandes plus nouvelles celles-là, mais non moins importantes sont celles qui se mènent en partenariat avec les collectivités locales en vue de communautés durables et en santé. Au début des années 1990, à la suite de plaintes issues du public à l'extérieur du Nouveau-Brunswick sur la qualité des mollusques provenant des régions côtières de cette province, les demandes répétées des communautés locales pour obtenir l'assistance gouvernementale afin de prévenir la contamination des mollusques par une gestion adéquate de la qualité de l'eau ont été couronnées de succès. Trois communautés côtières ont été ciblées au début des années 1990 et un programme d'assistance pour la création de groupes travaillant autour des bassins versants⁷ a été étendu à l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick au milieu de la décennie. Cependant, si le travail est amorcé, beaucoup reste à faire comme en témoigne une récente étude, menée sous la direction de Lise Chapman de la Dalhousie University et de Inka Melewski, sur la qualité de l'eau dans les estuaires de la côte est du Nouveau-Brunswick (Gaudreau, 2001, p. 8).

Divers groupes⁸ francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick, du Canada et d'ailleurs en Amérique du Nord ont du moins entamé des actions visant une gestion durable des bassins versants et de la qualité des eaux qui les entourent (rivières, ruisseaux, baies, aqueducs, puits, etc.). Ces groupes travaillent dans la perspective de renforcer les liens sociaux et de réhabiliter la cohésion sociale, voire l'inclusion sociale (Ayeva, 2001).

Ces actions sont menées dans la visée de communautés durables et du mouvement des communautés acadiennes en santé, ce dernier étant rattaché au mouvement canadien de Villes et villages en santé. L'ensemble rejoint l'Agenda 21 en liaison avec le Sommet de Rio de 1992.

Comme le souligne le politologue Bertrand Badie (1992), ces revendications sont axées de plus en plus sur la protection du territoire et son appropriation : les actions environnementales dépassent les frontières locales des nations et des pays. Elles ont aussi des répercussions dans les pays du Sud. « Toutes les questions sont liées : les modalités d'une croissance durable qui impliquent les populations, les effets des plans d'aménagement structu-

rels, les liens entre l'environnement, la pauvreté et la dette » (Badie, 1992, p. 222). Qui plus est, les mouvements environnementaux ont un rôle important à jouer dans le changement social et ce à tous les niveaux : « par la pression des défenseurs de l'environnement sur les industriels et les exigences de la concurrence commerciale [...] l'écologie est probablement appelée à devenir un puissant facteur d'homogénéisation à l'échelle planétaire » (Badie, 1992, p. 234).

Le gestion du territoire : en enjeu démocratique

Avec le délestage des services de proximité et des services sociaux par l'État, les municipalités tentent de reprendre en main la gestion locale des services à la population de leur territoire au moyen d'une refonte de l'administration municipale qui viserait à inclure environ 80 % du territoire et 36 % de la population laissée sans gouvernement local.

La question environnementale et la question de la gestion du territoire par les collectivités locales sont des enjeux majeurs de l'administration des services. À l'automne 2001, on parle d'un projet de loi qui donnerait aux municipalités un contrôle accru sur la gestion de leur territoire. Ce projet en préparation à la direction du ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux fait l'objet de consultations. Au Nouveau-Brunswick, près d'un citoyen sur deux vit dans une municipalité de moins de 10 000 habitants ; la dispersion de la population est donc un facteur important et la question de la gestion des services de proximité (tels l'eau, les égouts et les déchets), au niveau local, se pose de façon plus aiguë en territoire acadien où plus de 63,3 % de la population, soit trois citoyens sur cinq, vit dispersée en milieu rural, alors que 41,9 % de la population anglophone, soit un peu plus de deux sur cinq, vit en milieu rural. Le degré de marginalité serait donc accru sur le territoire acadien, ce qui rendrait plus difficile le maintien de services gouvernementaux de proximité.

L'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, qui maintes fois a réclamé la mise en œuvre d'une réforme de la gestion municipale afin d'intégrer les districts locaux de services (DSL) et faire en sorte que les municipalités aient un meilleur contrôle sur la fiscalité et la gestion des ressources, attend avec impatience le projet de loi de la Province. Cependant, les municipalités francophones craignent également qu'on augmente leur champ de responsabilité sans leur accorder les ressources et les moyens nécessaires pour assumer ces tâches. C'est fort probablement dans le champ de la gestion locale que les municipalités francophones ont un espace suffisant pour inscrire leurs protestations identitaires et qu'elles peuvent encore résister au nom de la marginalité, pour employer l'expression de Chiasson et Thériault (1999).

Conclusion

Au départ, nous nous sommes posé la question à savoir si les demandes pour une meilleure redistribution des services dans la société acadienne ne s'inscrivaient pas au cours des dix dernières années dans un mouvement sociétal plus large au Nouveau-Brunswick et au Canada.. Ainsi, tout en réclamant une société plus démocratique, plus juste et plus équitable, les mouvements sociaux acadiens n'empruntent-ils pas davantage aux coalitions mixtes provinciales (francophone/anglophone), voire nationales et mondiales, pour faire valoir leurs revendications ? Plus précisément, pour sortir de leur marginalisation, la résistance, par le truchement de coalitions et de fronts communs, ne serait-elle pas profitable pour l'acheminement de leurs demandes ? Avec la rareté des ressources financières, les revendications acadiennes n'ont-elles pas ainsi davantage la chance de se faire entendre ?

NOTES

1. Période qui s'est poursuivie jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Bernard Lord au printemps 1999.

2. Traduction libre.

3. Nous empruntons la définition de résistance de Guy Chiasson et J.-Yvon Thériault : « [le] refus de tout obstacle qui m'empêche ou empêche le groupe auquel j'appartiens de réaliser mon autonomie » (1999, p. 86). Pour ces auteurs l'identité acadienne est « la résistance d'une collectivité d'individus qui s'appuient sur leurs marginalités pour forcer leur reconnaissance collective par la société dominante » (p. 87). « C'est en puisant dans leur spécificité (marginale en regard du principe de l'égale dignité universelle) que des exclus trouvent la capacité de résister et de s'affirmer comme sujet historique » (p. 91).

4. Selon ces derniers, la construction du sujet acadien moderne s'est effectuée d'abord et avant tout par l'articulation de la marginalité dans laquelle les Acadiens ont été confinés, et par l'expression de leur résistance qui leur était souvent imposée de l'extérieur.

5. Nous nous inspirons ici essentiellement d'un article du sociologue Éric Forgues (2001), à paraître dans la revue *Égalité* et intitulé : « La société néo-brunswickoise à l'épreuve du néolibéralisme : le cas du Front commun pour la justice sociale », en particulier p. 8-23.

6. L'expression « services de proximité » vient de Jean-Louis Laville (1992), *Les services de proximité en Europe*. Selon lui, si au niveau de la production les emplois peuvent être réduits par l'accès à l'informatisation, aux nouvelles technologies, au niveau de la consommation, c'est-à-dire dans les secteurs des services de garde, des services aux personnes du troisième âge, des services de soin et de sécurité (qu'il nomme « administration domestique »), ceux-ci nécessitent l'assistance de personnes, l'entraide, la réciprocité. Donc on peut difficilement rationaliser ces services, et si l'État tend à les restreindre, les gouvernements locaux vont les résoudre par l'économie solidaire, ce qui nécessite l'emploi de personnes.

7. Par « bassin versant », nous entendons la protection des ruisseaux, des rivières, des baies et des estuaires d'une collectivité. Il s'agit aussi de protéger les forêts, de respecter l'habitat marin et de pratiquer une agriculture écologique. À titre d'exemple, l'étude réalisée par Omer Chouinard, Pierre-Marcel Desjardins et Éric Forgues (2000a), « Vers une gestion intégrée du bassin versant de la baie de Caraquet ».

8. On n'a qu'à penser au Comité du Bassin versant de la baie de Bouctouche et à l'Éco-Centre Irving, au Groupe du Pays de Cocagne, au Comité du bassin versant de Shédiac dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, au Comité de gestion intégrée de la Baie de Caraquet dans la Péninsule acadienne, pour ne mentionner que ceux-là. Tous ces groupes locaux sont formés d'une constellation d'intérêts regroupant des municipalités, des écoles, des aînés et parfois aussi d'industries locales.

BIBLIOGRAPHIE

Ayeva, T. (2001), « L'impact des actions et de la communication environnementales sur la cohésion sociale dans le communauté de Cap-Pelé », thèse de maîtrise, Programme de maîtrise en études de l'environnement, Université de Moncton.

Badie, Bertrand et Marie-Claude Smouts (1992), « L'émergence des biens communs », dans *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz, p. 215-235.

Beck, Ulrich (1994), « The Reinvention of Politics », dans Ulrich Beck, Anthony Giddens et Scott Lash, *Reflexive Modernization*, Cambridge, Cambridge University Press/Polity Press.

Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1991), « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, p. 17-51.

Boyer, Robert (1986), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.

Boyer, Robert (1987), *Réflexion sur la crise actuelle*, Paris, CEPREMAP, n° 8706, CNRS, EHESS.

Chiasson Guy et J. Yvon Thériault (1999), « La construction d'un sujet acadien : résistance et marginalité », *Revue internationale d'études canadiennes*, numéro spécial sur « Rébellion et résistance », n° 20, automne, p. 81-99.

Chouinard, Omer, Pierre-Marcel Desjardins et Éric Forgues (2000), « Gouvernance locale et corporations locales de développement économique (CLDE) en région rurales au Nouveau-Brunswick », *Économie et solidarité*, vol. 31, n° 1, p. 74-94.

Chouinard Omer, Pierre-Marcel Desjardins et Éric Forgues (2000a), « Vers une gestion intégrée du bassin versant de la baie de Caraquet », Chaire d'études K.-C. Irving en développement durable et Chaire des caisses populai-

res acadiennes en études coopératives. Rapport manuscrit canadien des sciences halieutiques et aquatiques n° 2532, Ottawa, Pêches et Océans Canada, ministère des Travaux d'approvisionnement et services Canada, Cat. No. Fs 97-4/2532F ISSN 0706 6589, juillet 2000, 119 p.

Chouinard, Omer, Pierre-Marcel Desjardins et Éric Forgues (2001), « Capital social et développement régional : le cas des corporations locales de développement économique (CLDE) au Nouveau-Brunswick », Chaire des caisses populaires acadiennes en études coopératives de l'Université de Moncton. Rapport de recherche soumis à Patrimoine canadien, Faculté des arts et des sciences sociales, Université de Moncton, Moncton, 70 p.

Forgues, Éric (2001), « La société néo-brunswickoise à l'épreuve du néo-libéralisme. Le Front commun pour la justice sociale », 40 p. (à paraître dans la revue *Égalité*).

Forgues, Éric, G. Poissant, G. Robinson et M.-T. Séguin (2001a), « L'économie sociale au Nouveau-Brunswick, entre l'ancienne et la nouvelle économie sociale », 15 p. (à paraître dans la revue *Économie et solidarité*).

Gaudreau, Robert (2001), « La pollution fait encore mal aux populations d'huitres », *L'Acadie nouvelle*, 29 octobre, p. 8.

Giddens, Anthony (1995), *Politics, Sociology and Social Theory: Encounters with Classical and Contemporary Social Thought*, Stanford, Stanford University Press.

Giddens, Anthony (1998), *The Third Way: The Renewal of Social Democracy*, Oxford, Blackwell Publishers/Polity Press.

Jenson, J. (1989), « Different » but not « Exceptional »: Canada's Permeable Fordism », *Canadian*

Review of Sociology and Anthropology, vol. 26, n° 1, p. 69-94.

Johnson, M. (1994), « Le bruit du tintamarre : l'ambiguïté de la figure de l'Autre dans le discours nationaliste acadien contemporain », *Égalité* (revue acadienne d'analyse politique), n° 35, printemps, p. 13-34.

Inglehart, Ronald (1990), *Culture Shift in Advanced Industrial Society*, Princeton, Princeton University Press.

Laville, Jean-Louis (1992), *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros/Alternatives.

Lesemann, Frédéric (2001), « Promouvoir des pratiques de recherches réflexives », dans *Participer à l'évolution des sciences sociales ; un défi pour les partenaires de la recherche*, IQRC, Ste-Foy, Université Laval, p. 79-92.

Nadeau, Jean-Marie (1992), *Que le tintamarre commence ! Lettre ouverte au peuple acadien*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Neveu, Érik (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères ».

Passet, René (1996), *L'économie et le vivant*, Paris, Économica.

Passet, René (2000), *L'idéologie néo-libérale*, Paris, Fayard.

Quéré, Louis (1978), *Jeux interdits à la frontière : essais sur les mouvements régionaux*, Paris, Anthropos.

Ricard, Philippe (2001), « Équité salariale: le gouvernement Lord sommé d'agir », *L'Acadie nouvelle*, 10 octobre, p. 7.

Touraine, Alain (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Seuil.